Département du Rhône

Communes de Jonage, Genas, Pusignan, Meyzieu

Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général du projet de substitution partielle des prélèvements agricoles collectifs dans la nappe du couloir de Meyzieu par des eaux issues du Rhône (canal de Jonage) et à l'instauration d'une servitude d'utilité publique pour le passage de la canalisation nécessaire à l'opération, sollicitée par le Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR)

PROCES VERBAL DES OPERATIONS

Je soussigné, Philippe Bernet, retraité, ingénieur ECAM :

- Désigné par décision du 9 mai 2017 n°E17000109/69 du Tribunal Administratif de Lyon, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique citée ci-dessus,
- Cette enquête étant prescrite par Arrêté Préfectoral du 19 mai 2017, a été ouverte du 19 juin 2017 au 18 juillet 2017 inclus,

CERTIFIE

- 1°- Que, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, les services de la Direction Départementale des Territoires du Rhône lui ont transmis l'ensemble du dossier d'enquête, et qu'il a paraphé les 4 registres avant leur dépôt dans les 4 mairies concernées par l'enquête,
- 2°- Que l'ensemble du dossier et les registres ont été tenus à la disposition du public, en mairie des communes de Jonage, Genas, Pusignan et Meyzieu, pendant toute la période de l'enquête lors des heures d'ouverture habituelles de la mairie, et qu'un site internet dédié à l'enquête a également été ouvert durant toute la période de l'enquête, pour consultation du dossier d'enquête et mise à disposition d'un registre dématérialisé.
- 3°- Qu'il a tenu une permanence dans chacune des 4 communes concernées, à la disposition du public afin de recueillir toute observation ou réclamation éventuelle, aux dates et horaires suivants :
 - Lundi 19 juin 2017, de 15h à 17h, en mairie de Jonage.
 - Samedi 1^{er} juillet 2017, de 10h à 12h, en mairie de Genas,
 - Mercredi 5 juillet 2017, de 10h à 12h, en mairie de Pusignan,
 - Mardi 18 juillet 2017, de 15h à 17h, en mairie de Meyzieu.
- 4°- Qu'ainsi il a reçu douze personnes au cours de ses permanences, trois en mairie de Jonage, huit en mairie de Meyzieu, aucune en mairie de Genas et de Pusignan; que deux observations ont été consignées sur le registre déposé en mairie de Jonage, que deux observations ont été consignées sur le registre déposé en mairie de Meyzieu et que trois observations ont été consignées sur le registre dématérialisé dont deux avec remises de documents et enfin qu'un courrier a été remis en mains propres au commissaire-enquêteur lors de sa permanence tenue en mairie de Meyzieu.
- 5°- Qu'à l'issue de l'enquête, il a clos lui-même les registres déposés en mairie de Jonage, Genas et Meyzieu, que le registre déposé en mairie de Pusignan a été clos par monsieur le maire de Pusignan et que le registre dématérialisé a été fermé le 18 juillet 2017 à 23h59.
- 6°- Qu'il a gardé auprès de lui les registres déposés en mairies ainsi que copie du registre dématérialisé afin de rédiger son rapport, ses conclusions motivées et formuler son avis.
- 7°- Que les quatre registres déposés en mairie ont été remis à la Direction Départementale des Territoires le 28 juillet 2017, à l'occasion de la remise de son rapport et de ses conclusions motivées.
- 8°- Qu'après examen du dossier, des observations formulées par le public et après avoir consulté le Directeur du SMHAR ainsi que monsieur le maire de Jonage, il a émis un <u>AVIS FAVORABLE</u> à la demande de déclaration d'intérêt général d'une part, à l'instauration d'une servitude d'utilité publique d'autre part,
- 9°- Que, conformément à l'Arrêté Préfectoral susvisé, il a transmis le rapport d'enquête avec ses deux conclusions, l'une pour la procédure de déclaration d'intérêt général, l'autre pour la procédure de servitude d'utilité publique, le 28 juillet 2017.

le commissaire-enquêteur

hilippe Bernet